



Ce n'est pas parce qu'on n'en parle plus que la grippe a disparu. **Vaccinez-vous.**

La grippe est une maladie à prendre au sérieux. Cette maladie très contagieuse peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles : personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques, femmes enceintes, personnes obèses ou nourrissons de moins de 6 mois à risque.

La grippe n'a pas disparu. Même si on en parle moins et qu'elle a peu circulé l'année dernière, la grippe reste toujours aussi imprévisible et dangereuse pour les plus fragiles.

Protégez-vous, vaccinez-vous AUCI contre la grippe. La vaccination antigrippale reste le moyen le plus efficace pour se protéger et protéger son entourage.

Pour en savoir plus : www.ameli.fr/grippe

Grippe & Covid-19 : la co-vaccination possible



Pas de délai

à respecter entre les 2 vaccinations

Et continuez à appliquer les gestes barrières :

- aérez les pièces souvent,
- toussiez dans votre coude ou un mouchoir,
- lavez-vous régulièrement les mains,
- respectez les règles de distanciation,
- portez un masque,
- saluez sans serrer la main,...

OBTENEZ VOTRE ATTESTATION DE DROITS EN UN CLIC

Vous devez transmettre une attestation de droits ? Vous souhaitez vous la procurer rapidement ? Avec votre compte ameli, obtenez-la en quelques secondes !



Rendez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Mes documents », et téléchargez votre attestation de droits, vos attestations d'indemnités journalières et vos relevés mensuels.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant !**

Sur ameli.fr, cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Sur votre téléphone, téléchargez l'application **ameli** via l'App Store ou Google Play.